

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt deux , le 1<sup>er</sup> juin à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire.

Date de la convocation : 25.05.2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11      votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Cordier Christelle, Denis Bernadette, Dulac Laëtitia, Di Nucci Nicolas (arrivée à 19h08), Duret Franck, Eckert Piere, Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Secrétaire de séance : Villuendas Myriam

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant **la réforme des règles de publicité des actes du conseil municipal** résultant de l'ordonnance du 7 octobre 2021 et du décret du 7 octobre 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

Le conseil municipal :

- ✓ **ADHERE** à l'unanimité au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2022 pour un montant de 0.30€ par habitant soit un coût de **114 €** versé au Comité Départemental d'Aide au Logement (CODAL).
  
- ✓ **DECIDE à 10 voix pour et 1 voix contre, d'adhérer** au groupement de commande portant sur la vérification triennale des points d'eau destinés à la lutte contre l'incendie et **autorise** Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes coordonnée par la mairie de Thoisy.

- ✓ **ATTRIBUE à l'unanimité** une subvention exceptionnelle de **deux cents euros** pour aider l'association « les amis de l'Appéum » de Lurcy qui sollicite une aide financière suite à une probable pollution de rivière qui a entraîné une mortalité massive de truites dans l'Appéum.
  
- ✓ **ACCEPTE à l'unanimité** le devis de l'Entreprise **GRANIMOND** 13/15 rue des Américains, 57500 SAINT AVOLD, pour un montant de **4 524 € HT** pour un columbarium Esterel droit, 10 familles avec une contenance de 2 urnes par case en granit rose Porino poli.

Madame le maire informe qu'à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2022** la publicité des actes des communes de **plus 3 500 habitants** feront l'objet d'une publication sous format électronique exclusivement.

Par dérogation les communes de **moins de 3 500 habitants** pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Madame le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante :

Publicité **par affichage** sur le panneau d'affichage de la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité

- ✓ **ADOPTE** la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### Questions diverses

Le conseil municipal entend les différents points :

- Compte rendu sur la rencontre du 4 mai 2022 concernant la loi Climat et Résilience et son volet sobriété foncière qui comporte la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).
- point sur l'évolution du dossier de la ferme Jomet.
- dossier des corbeaux : nombreuses battues des chasseurs et prise de contact avec la fauconnerie.
- problème de la dégradation de l'accès PMR de l'église, un devis est demandé à RAE.
- problème de mur de soutènement sur une nouvelle habitation située chemin des Juifs.
- entend le compte rendu des commissions intercommunales.

Clôture de la séance à 21 h 15

Le maire,

